

Rapport d'activité 2012 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen

L'exercice 2012 a été bon, tant en terme de croissance de l'encours, de résultat et des jugements rendus dans les contentieux consécutifs au vol à main armée.

Faits marquants de l'exercice 2012

- Le niveau d'activité s'est fortement relevé durant l'année 2012, dans la lignée de la reprise observée tout au long de l'année 2011.
Cette activité est consécutive à une fréquentation en augmentation, conséutivement au contexte économique.
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a mené une inspection sur place durant les mois de janvier et février 2011. Un rapport a été remis le 4 juillet 2011. L'accent a été mis sur la formalisation et l'amélioration de l'organisation des procédures de travail et de contrôle interne. En réponse, le CMR a pris acte des remarques et recommandations faites. Il a produit un échéancier valant planning prévisionnel des réalisations pour corriger les points soulevés par l'ACP. Le planning prévisionnel a été respecté. Ainsi, un certain nombre d'améliorations ont déjà été réalisées en 2011, puis en 2012. Les dernières améliorations concernent la mise en place des procédures comptables.
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment suite aux dégradations dues au projet immobilier « Le Cadran » ont été achevés. Des améliorations notoires ont été prises en charge par la société Kaufman&Broad afin d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment.

Les perspectives en 2013

Conformément aux demandes de l'ACP, les procédures comptables seront formalisées.

Le plan de continuité d'activité sera amélioré.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport

NEANT

1. Chiffres clés de l'activité 2012

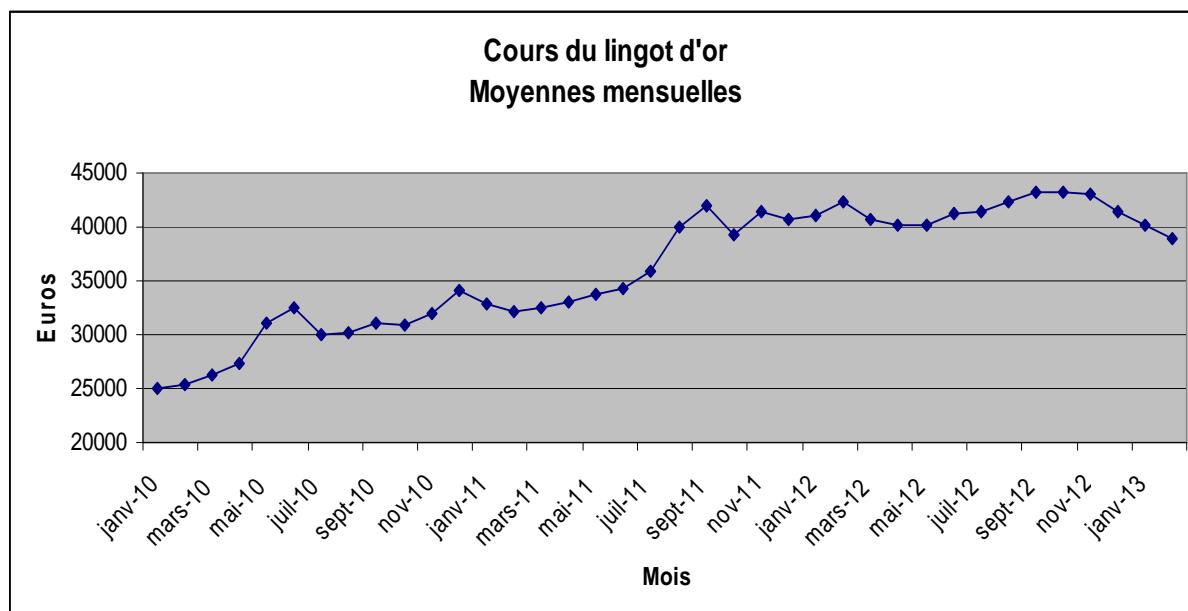
1.1 Contexte général

Evolution du taux d'usure

2012 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

	1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre	4eme trimestre
Usure				
Prêts < = 1.524 €	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%
Prêts > 6000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%
TAEG CCMR				
Prêts < = 1.524 €	15,77%	15,77%	15,77%	15,77%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Ecart				
Prêts < = 1.524 €	4,88%	4,79%	4,48%	4,53%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	6,28%	7,57%	8,70%	9,97%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	4,81%	5,57%	6,34%	7,14%
Prêts > 6000 €	2,90%	3,23%	3,53%	3,50%

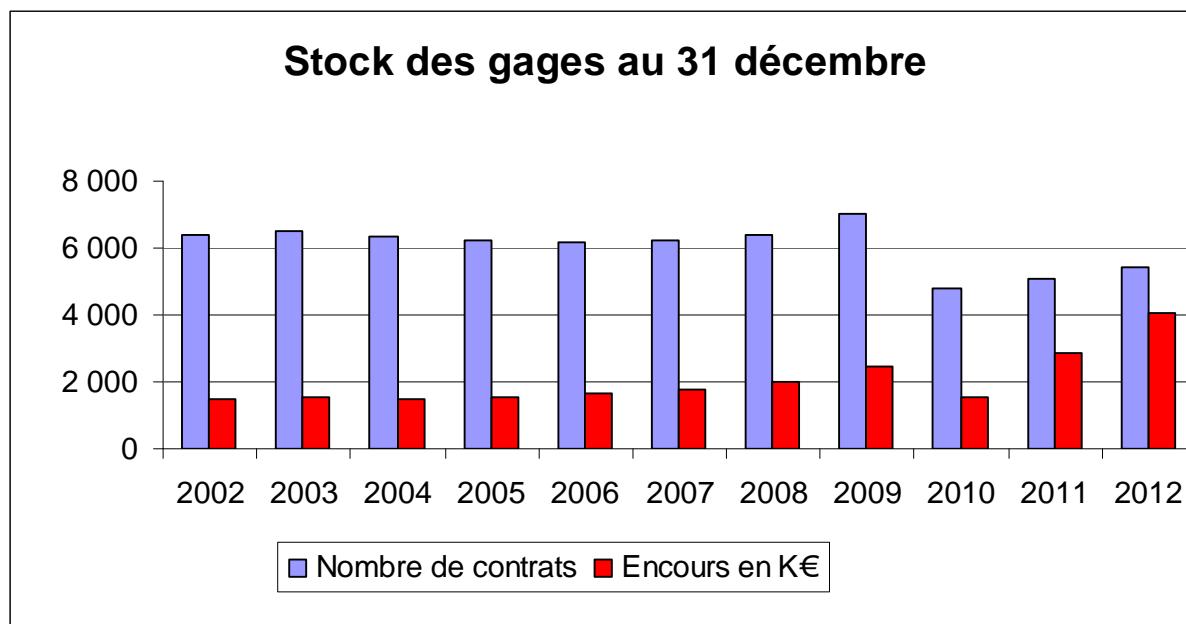
Evolution du cours de l'or (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012)



1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2012 à 5.454 contrats (5.085 contrats en 2011) pour une valeur totale de prêt de 4,07 M€ (2,87 M€ en 2011). Sur janvier et février 2013, l'encours a continué de progresser de près de 136 k€.

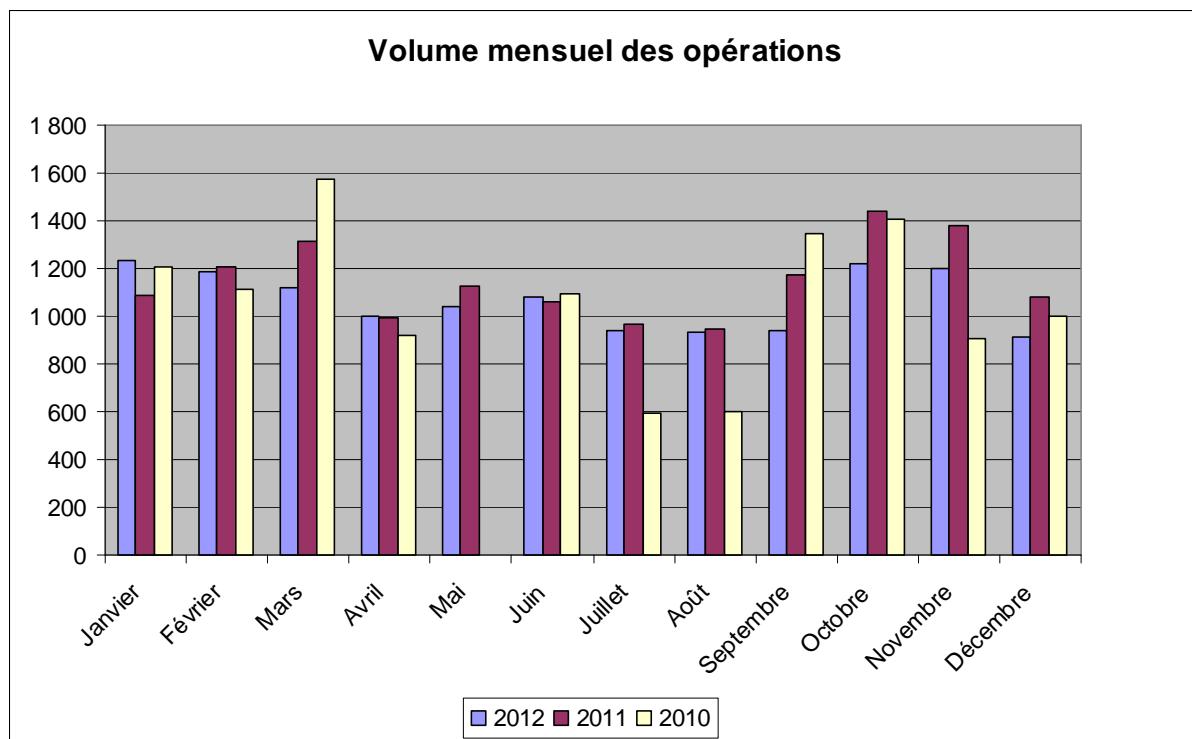
La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 746 € au 31 décembre 2012. Ce montant est nettement supérieur à celui mesuré fin 2011 (566 €). Ceci traduit la volonté de la direction de systématiquement proposer aux clients le regroupement de leurs contrats pour bénéficier de taux plus avantageux.



Volume d'opérations

Les agents du service des gages ont procédé en 2012 à 12.804 opérations (13.760 en 2011) soit une moyenne mensuelle de 1.067 opérations (1.147 en 2011).

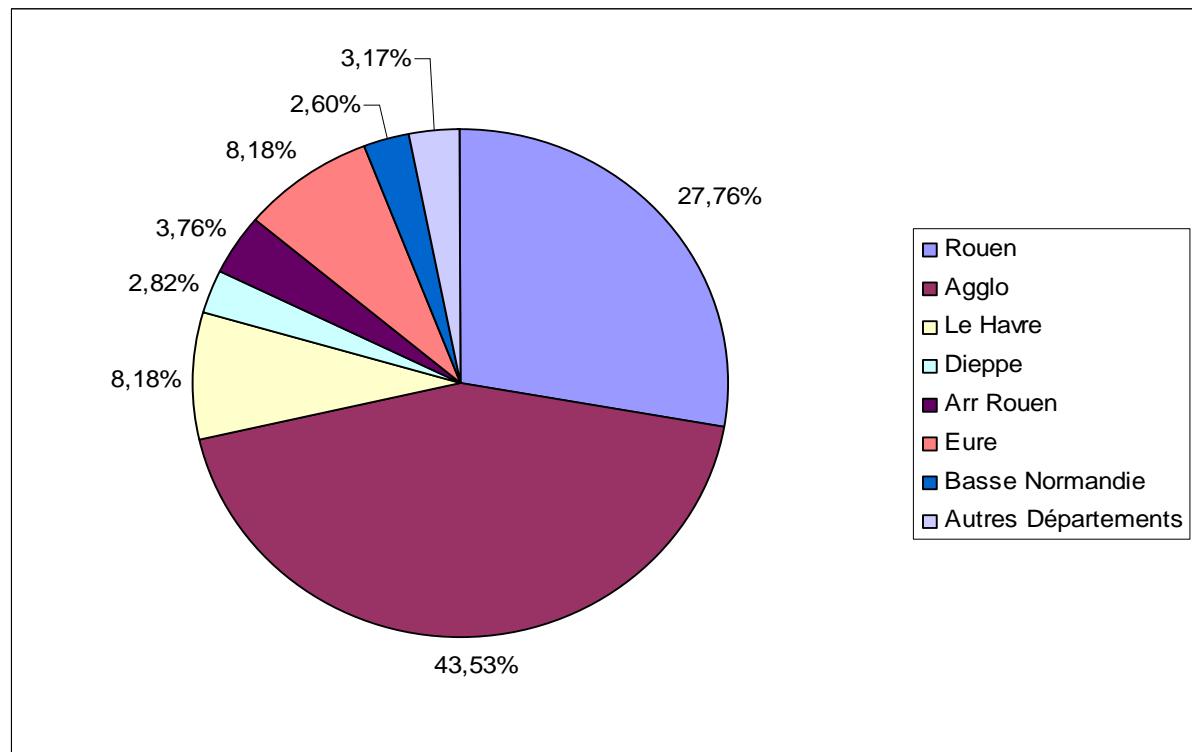
Le montant de prêt total correspondant à ces opérations s'élève à 9,31 M€ (6,5M€ en 2011).



N.B : 2010 : fermeture du 20 avril au 8 juin et du 4 juillet au 16 août

2011 : fermeture dernière semaine de décembre

Origine géographique des clients



La ventilation géographique des clients de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen reste comparable d'année en année.

86% de la clientèle de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est Seinomarine et près des 3/4 des clients résident dans une commune de la CREA. Cette situation conforte la vocation de banque sociale de proximité du Crédit Municipal de Rouen.

14% des clients résident dans un autre département, très souvent limitrophe de la Seine Maritime : départements des régions Basse-Normandie et Picardie. Plus de 8% des clients résident l'Eure.

1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- d'équilibrer les comptes (résultat =0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres * inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres * rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen constaté étant de 11,3% au 31/12/12, l'inflation de 2% en 2012 et en prenant un taux de prime de risque de 5% :

- le point mort comptable est de 3 553k€.
- le point mort économique est de 4 364 k€
- le point mort financier est de 6 960 k€

L'encours du CMR étant à 4053 k€, nous nous situons au-delà du point mort comptable et presque au niveau du point mort économique, deux ans seulement après le braquage.

Toutefois, il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats. En cas de refus, le client l'atteste par la signature d'un document. Par ailleurs aucun sursis de vente n'est accordé sans regroupement des contrats).

Enfin, le cours de l'or étant très volatile et orienté à la baisse, le quantum de prêt pratiqué a été diminué et les clients sont incités à faire des remboursements partiels volontaires du prêt (afin de ne pas devoir faire plus tard le choix entre un remboursement partiel ou une vente).

Ces deux effets cumulés auront un effet sur l'encours de – 400 k€ et une augmentation à 3,8M€ du point mort comptable. Le CMR sera alors déficitaire, d'où l'importance de continuer le développement de notre activité de prêt sur gage (géographiquement sur Caen ou commercialement par une communication ciblée).

1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- Suivi des contentieux ouvert en 2011 consécutif au vol à main armée

Les référés déposés par les plaignants ont été intégralement rejetés, confirmant la position défendue par le CMR. Deux appels avaient été formés. Le jugement de 1^e instance a été confirmé.

Deux recours ont été formés devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen, trois devant le Tribunal d'Instance de Rouen et un devant une juridiction de proximité.

- Un contentieux s'est ouvert avec un client accusant le CMR d'avoir remis ses gages à son ex-épouse par le biais d'une procuration qu'il qualifie de faux document.

Le jugement intervenu début 2013 déboute totalement le client et le condamne à verser 300 € au CMR au titre de l'article 700.

- Deux titres de recette exécutoires ont été émis à l'encontre de deux anciens commissaires-priseurs afin de recouvrer des créances consécutives à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de ces créances, les deux titres de recette ont fait l'objet de provisions.

Le premier refuse de payer la créance et conteste le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier n'a toujours pas été plaidé en 2012

Le second commissaire-priseur a versé 14.000€ soit environ 50% des sommes attendus. Faute de versement au cours des trois derniers mois, la procédure de recouvrement forcé a été engagée.

2. Résultats financiers de l'exercice 2012

Les recettes 2012 s'élèvent à 580 359,52 € (contre 551 252,69 € en 2011).

Les dépenses 2012 s'élèvent à 470 396,36 € (contre 533 144,31 € en 2011).

Il apparaît donc un excédent 109 963,16 sur la section (contre 18.108,38 € en 2011).

2.1 Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation 2012 s'élèvent à 577.336,14 €.

Les dépenses d'exploitation 2012 s'élèvent à 465.741,91 €.

Il apparaît donc un excédent 109 963,16 sur la section (contre 18 108,38 € en 2011).

2.1.1 Dépenses d'exploitation

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

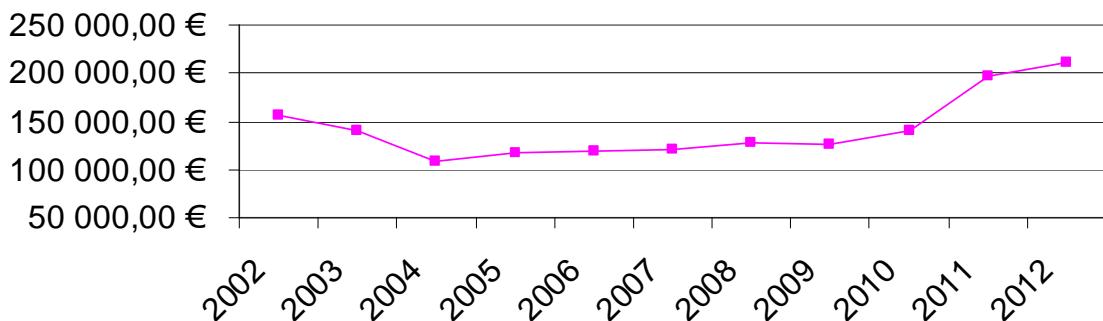
Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 210.658,26 € (197.253,34 € en 2011). Cette augmentation s'explique par l'arrivée d'un 4^{ème} agent de guichet en fin d'année.

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012
58,47%	50,68%	40,52%

Evolution des charges de personnel



Dotation aux amortissements

Les amortissements courants s'élèvent à 32.440,45 €(32.919,29 € en 2011).

Une mise au rebus a été effectuée pour les derniers investissements remplacés suite au dégât des eaux consécutifs au projet immobilier « Le Cadran ». Des amortissements exceptionnels ont donc été comptabilisés pour un total 2.195,52 € (valeur des actifs nets concernés au 31/12/2012) en charge exceptionnelle.

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012
14,08%	8,46%	6,24%

Provisions pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et à l'article CRC 2002-03, des provisions pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un

indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont provisionnés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année. Le taux est de 2% pour l'exercice 2012.

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2012 fait apparaître la nécessité d'une provision de :

- 28.759,77 € pour les intérêts des contrats douteux
 - 11.925,86 € au titre de la contagion
 - 15.116,27 € pour le capital douteux
- Soit une provision totale de 55.801,80 €.

Pour rappel en 2011 les provisions étaient de :

- 16.668,23 € pour les intérêts des contrats douteux
 - 5.684,24 € au titre de la contagion
 - 7.895,90 € pour le capital douteux
- Soit une provision totale de 30.248,37 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes

L'évolution sur 2012 est conforme à l'évolution de l'encours qui a augmenté de 43%.

La quasi intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière. Seuls 0,15 % des déficits (soit 12,43 €) sont restés à la charge du CMR. Toutefois, étant donné le risque de déficit lors de la vente de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

Provision de créances contentieuses

Aucune provision n'a été constatée en 2012

Charges exceptionnelles

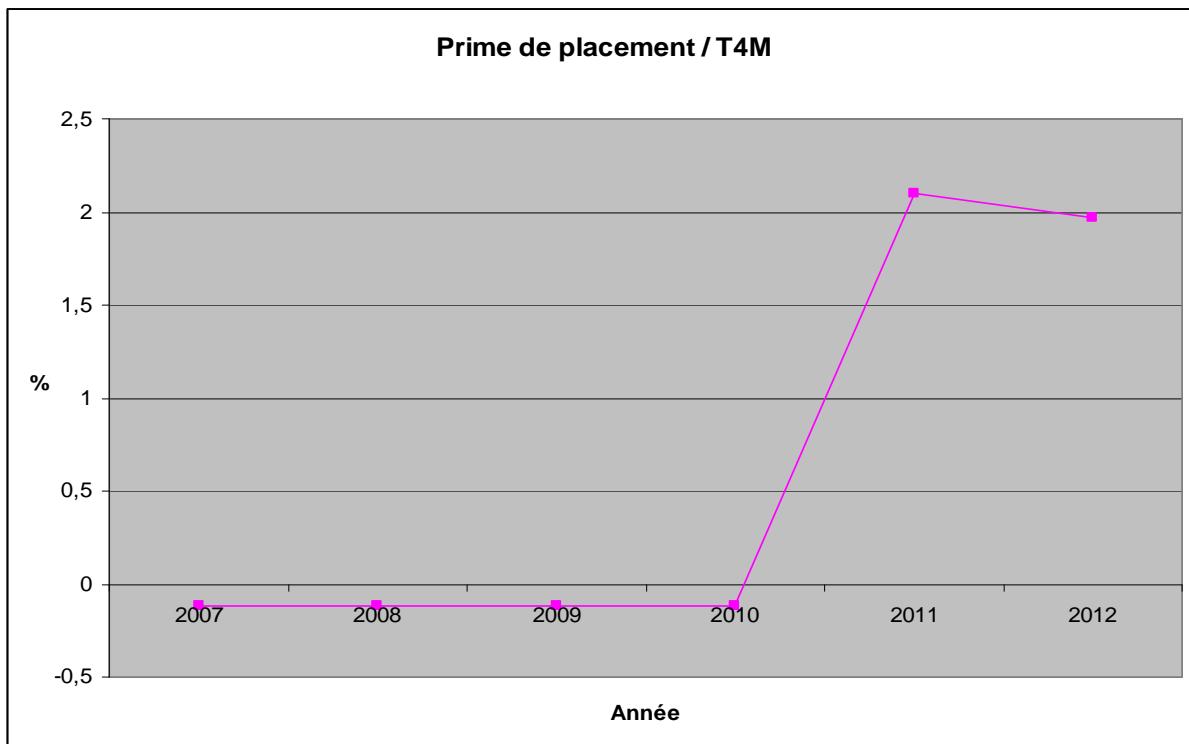
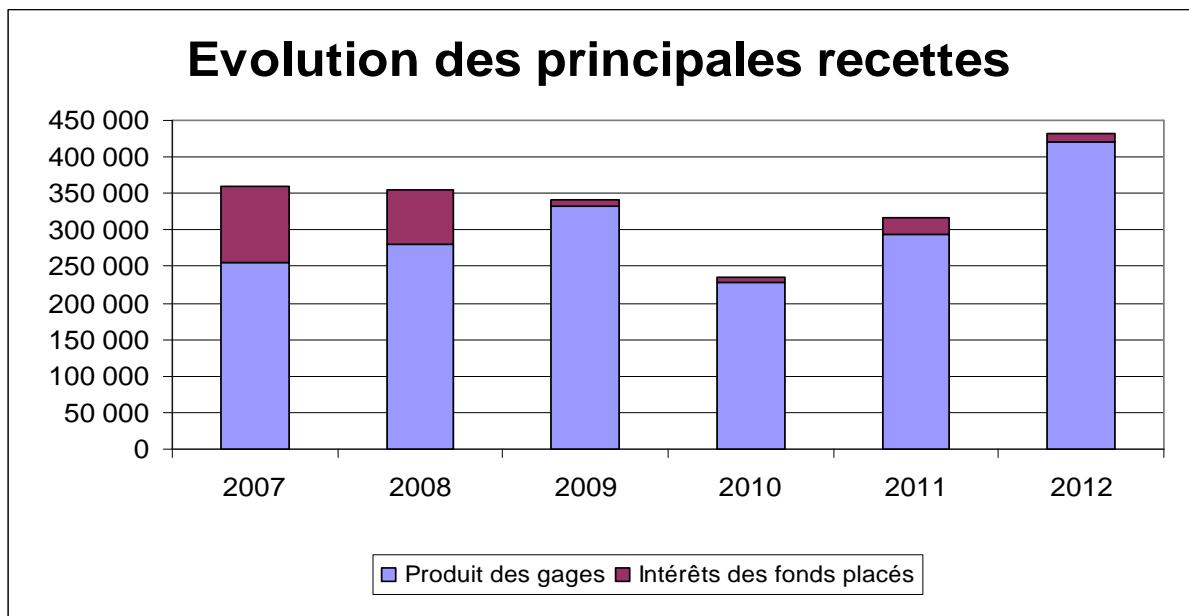
Le dossier de retraite d'un ancien agent contractuel du CMR a impliqué une charge pour le CMR de 1.191€ à verser à la caisse de retraite. Par mesure de précaution, une provision a été constituée équivalant à la charge pouvant intervenir lors du départ à la retraite de l'ancien directeur pour la période durant laquelle il n'était pas titulaire.

L'impôt sur les sociétés

Compte tenu du déficit constaté sur l'exercice 2010, la Caisse de Crédit Municipal de Rouen ne sera pas redevable de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2012 au titre du mécanisme de report des déficits, ce malgré le bénéfice constaté.

2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.



Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2012 une recette de 421.353,20 € (295.220,58 € en 2011) soit une augmentation de près de 43%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 27.879,44 € (21.816,82 en 2011).

Les produits accessoires représentent un montant de 95.198,26 € en 2012 contre 10.697,28 € en 2011.

Les intérêts des fonds placés

Conformément à la décision du COS du 1^{er} décembre 2010, l'allocation des excédents de fonds propres a été revue dès le début 2011. Ils étaient jusqu'alors déposés sur un compte à vue rémunéré sur la base de l'index monétaire T4M – 0,12%. Cet index, comme de nombreux autres, avait affiché en 2010 des valeurs historiquement faibles. Les excédents de fonds propres ont donc été placés sur plusieurs comptes à terme souscrits auprès du Crédit Municipal de Bordeaux dont les rendements ont été nettement supérieurs (cf graphique de l'écart entre le taux de rémunération des placements par rapport à la valeur du T4M).

Ce changement de stratégie avait permis de dégager des produits à hauteur de 20.592 € en 2011 contre 5.957 € en 2010.

En 2012, l'encours des prêts sur gage dépassant les fonds propres de l'établissement, le CMR n'a que marginalement placé des fonds et a même dû emprunter pour refinancer ses prêts. Les placements ont rapportés 10.727,54 €.

Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Le contexte économique moins favorable a minoré les recettes générées par ce partenariat : près de 1526 € en 2012 pour 1.988 € en 2011 et 2.222 € en 2010.

En 2012, suite à une revue pluriannuelle des versements du CMB un produit complémentaire de 1.291 € a pu être encaissé sur 2012.

Reprises de provisions

Suite aux premiers versements de Me Denesle, une reprise de 14.000€ a pu être constatée.

Les produits exceptionnels

Des produits à hauteur de 3.023 € ont pu être constatés correspondant à des reprises comptables de factures provisionnées.

2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios prudentiels bancaires

Ratio de solvabilité (valeur minimale autorisée : 8 %)

2010	2011	2012
146,87%	126,09%	88,44%

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt pour refinancer les prêts sur gages octroyés à hauteur d'un million d'euros. Ces emprunts étant mobilisé sur 5 ans, le CMR n'a pas été concerné par le risque de liquidité sur 2012.

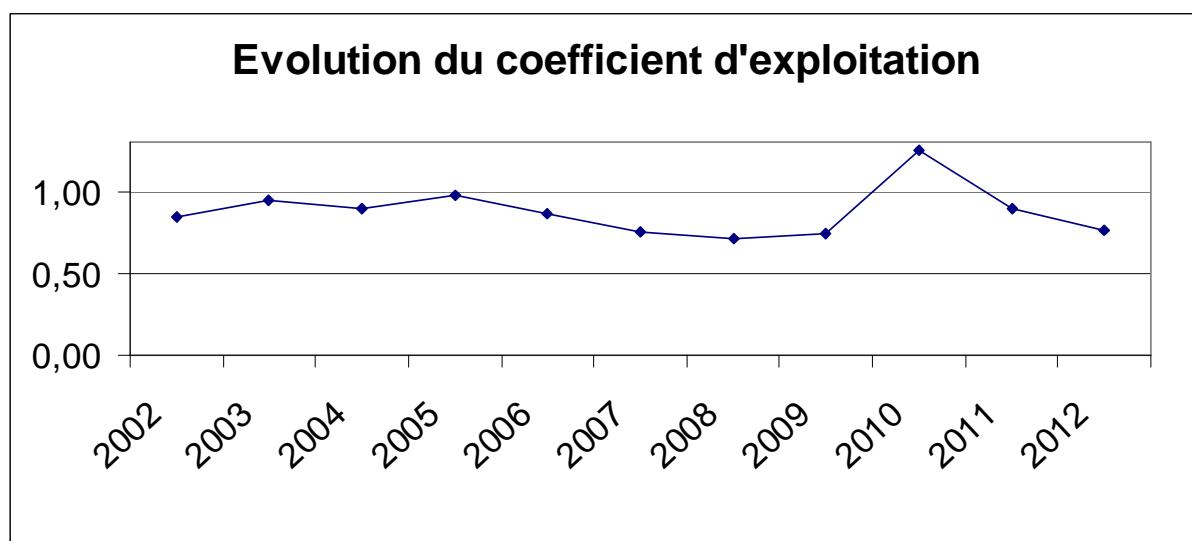
Toutefois, le CCMR devra veiller à disposer des fonds nécessaires au remboursement des échéances de juillet et novembre 2013 environ (120 k€ chacune).

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2012 à 76% contre 89 % en 2011 et 125 % en 2010.

La diminution de la valeur du coefficient d'exploitation traduit l'activité très soutenue en 2012.

Les efforts de rééquilibrage menés en 2011 et 2012 ont permis de retrouver un coefficient d'exploitation inférieur à 100 %, suite aux conséquences financières du hold-up survenu en 2010.



- PNB par agent (en milliers d'euros)

2009	2010	2011	2012
101,99	68,45	86,50	104,15

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2012 est la suivante :

En milliers d'euros	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 28/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2012 : 18	10	8	0
Solde au 31/12/2011 : 7	7	0	0
Solde au 31/12/2010 : 5	5	0	0

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 36 jours (28 jours en 2011).

2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2012 un déficit de 18.637,30€. Ce déficit correspond aux travaux de sécurité finalisés en 2012.

Laurent DAUPLEY
Directeur de la Caisse de
Crédit Municipal de Rouen

Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président, remplace Madame Valérie FOURNEYRON, Présidente, à partir du 6 juillet 2012.
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Monsieur Pierre BUISSON
- Madame Marie CASTETS
- Madame Florence CORDONNIER-ROSEE
- Madame Caroline DUTARTE
- Madame Martine GALAS
- Monsieur Pascal LANGLOIS
- Monsieur Pierre LECOMTE
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Monsieur Christian PLATTIER
- Monsieur Nicolas ZUILI